

ou télégrammes en votre possession ? Si vous vous rappelez de lettre et le télégramme, veuillez me le faire savoir. Il est probable que vous vous rappellerez la chose. J'ai également reçu de vous une lettre contenant un découpage d'un journal de Winnipeg que j'ai égaré. Je sais que vous vous croyez, comme moi, tenu en honneur de faire tout en votre pouvoir afin d'engager le gouvernement à refuser la réclamation du chemin de fer canadien du Pacifique et à conserver le permis de Sands.

Bien à vous,

J. C. RYKERT.

Voici la lettre que j'écrivais le 10 février, 1883.

OTTAWA, 10 février 1883.

MON CHER MCARTHUR.—Je suppose que vous avez entendu dire avant aujourd'hui que le chemin de fer canadien du Pacifique prétend à une partie de la coupe de bois vendue à Sands, ce qui est en ne plus regrettable.

Il nous faut, s'il est possible, essayer d'obtenir du gouvernement qu'il force la compagnie d'abandonner sa prétention. Il me semble que si vous engagez Macdonald et Tupper à venir à Ottawa, expliquer au gouvernement que votre société a approuvé le titre de Sands et que le gouvernement devrait protéger les porteurs du permis vu surtout que le permis a été accordé avant que le chemin ait été construit dans la région qui avoisine la coupe de bois, la chose se ferait.

Vous vous rappelez avoir lu à Sands le discours de sir John au parlement dans lequel il disait que les permis annuels étaient aussi bons que ceux de 21 ans. Je suis convaincu que si ces messieurs expliquent l'affaire, le gouvernement renouvellera le permis. En conversant avec plusieurs membres du gouvernement, je constate qu'ils sont d'avis que le permis ne devrait pas être dérangé.

Bien à vous,

J. C. RYKERT.

Je télégraphiai quelques jours plus tard :—

Veuillez vous occuper de ce que je vous ai écrit au sujet de la prétention à la coupe de bois.

Alors, j'écrivis à mon associé que l'affaire avait été amenée devant la chambre et lui disant de voir McArthur, à Minneapolis. Le 19 février, je reçus le télégramme suivant :—

A M. J. C. RYKERT, M. P.

Russell House.

MINNEAPOLIS, 19 février 1890.

McArthur corrobore tout ce que vous dites dans sa lettre à Macdonald.

J. H. INGERSOLL.

Le 21 février, je reçus la lettre suivante de mon associé, M. Ingersoll :—

SAINTE-CATHERINE, ONT., 21 février 1890.

CHER MONSIEUR.—Je suis arrivé de Minneapolis ce matin. J'ai vu M. McArthur mercredi et lui ai dit quel était le but de ma visite. Il avait déjà vu le *Globe* contenant les lettres d'Adams, et avait aussi vu le numéro du même journal portant le compte-rendu de ce qui s'est passé, lorsque l'affaire est venue devant la chambre. Je lui fis connaître le but de ma visite et le pressai de me donner une lettre dont vous pussiez vous servir, lorsque l'affaire reviendrait devant la chambre.

Il ne voulait pas le faire, donnant pour raison qu'il ne se souciait pas d'écrire quoi que ce fût sur le sujet, à cause des relations professionnelles qu'il avait ces autres fois avec Macdonald et Tupper, lorsqu'ils étaient en société. Il a volontiers discuté la chose avec moi. Il se rappelle parfaitement avoir reçu votre lettre du 10 février 1883, et il a reconnu le double que vous m'avez donné pour le lui montrer, comme étant une copie de l'original. Il se rappelle aussi avoir reçu le télégramme que vous lui avez envoyé vers la même date au sujet de l'affaire. Il croit que M. Stuart Tupper était à Ottawa dans le temps, mais il se rappelle très bien que M. H. J. Macdonald était sur le point de partir pour la capitale, relativement à un bill alors devant la chambre au sujet de la compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest.

Il reconnut qu'il avait parlé de votre lettre et de votre télégramme à M. Macdonald, mais refusa de dire ce qui s'est passé entre eux, soit avant le départ de M. Macdonald pour Ottawa, soit après qu'il en fût revenu. Il dit que toute leur correspondance sur le sujet avait été laissée par lui à leur bureau, à Winnipeg. Votre lettre

M. RYKERT.

et votre télégramme n'était pas la première nouvelle qu'il eût eue du parti qu'avait pris la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique de changer la direction de sa ligne vers le sud, attendu que Sands lui avait déjà écrit pour lui dire que la compagnie avait dévié de sa route et élevé des prétentions sur les sections alternatives, et pour se plaindre amèrement de l'injustice de cette revendication.

Il finit par me dire qu'il consentirait à vous écrire une lettre et à l'envoyer à H. J. Macdonald, avec prière de vous la transmettre dans le cas où il en serait satisfait.

Je préparai alors un mémoire des points que devait couvrir la lettre, et que voici, à savoir :

1. Que son bureau a agi en qualité de procureur de Sands, lorsqu'il a acheté la coupe de bois, et l'a assuré que le permis était en règle et serait renouvelé aussi souvent qu'il serait nécessaire, et qu'à cette époque, la limite nord de la coupe de bois était pour le moins à 40 milles du tracé du chemin de fer du Pacifique, et qu'il (McArthur) était personnellement chargé de l'affaire.

2. Qu'en apprenant que la compagnie du chemin de fer du Pacifique avait changé la direction de sa ligne vers le sud, afin d'envelopper la coupe de bois, il a—agissant dans les intérêts de Sands, et sur la demande contenue dans votre lettre et votre télégramme de février 1883—prié ses associés (Macdonald et Tupper) de représenter au gouvernement, lorsqu'ils seraient à Ottawa, l'injustice qui serait causée à Sands par le fait de la compagnie du Pacifique, et de s'efforcer d'obtenir pour Sands un renouvellement de son permis pour la coupe entière.

3. Qu'en ce faisant, ils ont simplement agi en qualité de solliciteurs pour M. Sands, et pour empêcher qu'il ne lui fût fait une injustice.

4. Que vous n'avez pas essayé de les influencer indirectement, ni d'influencer le gouvernement par leur intermédiaire, et qu'ils ont simplement agi en la qualité ci-dessus.

5. Que, plus tard, ses associés l'ont informé qu'ils avaient vu les membres du gouvernement et leur avaient représenté la chose.

Il me dit qu'il ne trouvait rien à redire à ces notes et qu'elles exposaient exactement les faits. Je lui laissai le mémoire et il me dit qu'il allait écrire à H. J. Macdonald, dans l'après-midi, une lettre calquée sur les notes qui précèdent, avec prière de la transmettre après l'avoir lue. Il ajouta, néanmoins, qu'il ne promettait rien au sujet de ce qu'il pourrait dire sur le 5e point, et qu'il lui fallait songer à ce qu'il dirait à ce sujet, attendu qu'il ne voulait pas trahir la confiance de ses associés. Je lui assurai que vous ne désiriez pas qu'il commît un abus de confiance, mais que tout ce que vous vouliez était de lui faire contredire l'assertion, faite par vos ennemis et ceux du gouvernement, que vous aviez cherché à exercer, par son intermédiaire et celui de son bureau, une influence indue sur le gouvernement, attendu qu'il était de tous le plus en mesure de contredire cet avancé, et d'expliquer pourquoi vous vous êtes adressé à son bureau en cette affaire.

Ceci était signé de mon associé, M. J. H. Ingersoll. Je reçus une dépêche disant que M. McArthur avait envoyé la lettre à M. H. J. Macdonald pour m'être envoyée de là.

Je ne veux pas contredire ces jeunes messieurs, je ne pense pas qu'ils voudraient volontairement blesser la vérité, mais je crois que cette affaire qui s'est passée il y a sept ou huit ans, a entièrement échappé à leurs souvenirs, et ils ont pu, plus que moi, oublier ce qui a eu lieu. J'ai fait une déclaration que je crois pouvoir corroborer, et je crois que la chambre arrivera à la conclusion que j'aurais des raisons pour écrire les lettres que j'ai écrites. Je propose que ces lettres soient imprimées dans le procès-verbal avec les autres qui ont été déposées devant la chambre aujourd'hui.

Motion adoptée.

AFFAIRES DE LA CHAMBRE.

M. MULOCK : Ne serait-ce pas un bon temps pour adopter les motions contre lesquelles il n'y a pas d'objection ?

Sir JOHN A. MACDONALD : S'il y a des motions importantes, il vaudrait mieux les discuter aujourd'hui, si, toutefois nous avons l'intention de les discuter à cette session.